

226° réunion du Conseil de World Athletics 30 novembre et 1° décembre 2021 – Monaco

Informations et décisions

Le Conseil de World Athletics, présidé par Sebastian Coe, s'est réuni les 30 novembre et 1^{er} décembre 2021 à Monaco.

1. RAPPORTS

Les points à l'ordre du jour du Conseil étaient les suivants :

- Introduction du Président;
- Rapport d'étape du Bureau exécutif, y compris des précisions sur le budget approuvé au titre de l'année 2022 et sur les avancées réalisées au regard du Plan stratégique de World Athletics ;
- Rapport du Directeur général et du Directeur des opérations sur les progrès réalisés dans le cadre des priorités identifiées pour le siège social au titre de l'année 2021; sur les propositions de dates pour les Relais mondiaux Guangzhou 23 et les Championnats du monde de course sur route Riga 23, ainsi qu'un compte rendu du département Communications sur les Jeux olympiques Tokyo 2020 et sur la Stratégie de développement durable de World Athletics;
- Rapport de la Commission des athlètes;
- Rapport de la Commission des compétitions portant sur les propositions relatives aux primes pour les Championnats du monde d'athlétisme et les Championnats du monde de marche par équipes; sur les qualifications pour les relais mixtes aux Championnats du monde d'athlétisme Oregon 22; les nouvelles dates, l'horaire de compétition et le système de qualification pour les Championnats du monde d'athlétisme U20 Cali 22, ainsi que sur les amendements au Règlement de la Série mondiale d'athlétisme;
- Rapport de la Commission du développement faisant le point notamment sur le programme d'apprentissage en ligne (eLearning), le projet de diversification pour les Officiels techniques internationaux et le nouveau programme Kids' Athletics ;
- Rapport de la Commission de la gouvernance incluant des propositions de modification des règles et règlements;
- Rapport du Panel d'examen des questions de nationalité;
- Mises à jour sur la Série mondiale de World Athletics et les Jeux olympiques;
- Rapport du Bureau de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme;
- Rapport de l'Équipe de travail sur la Russie.

2. INFORMATIONS ET DÉCISIONS

2.1 FÉDÉRATIONS MEMBRES

2.1.1 Russie

Sur la recommandation du Conseil, en juillet, de réexaminer le programme relatif aux Athlètes neutres autorisés (ANA) en 2022, y compris la question du quota d'athlètes ANA (que le Conseil avait établi à 10 pour certaines compétitions en 2021), l'Équipe de travail de World Athletics sur la Russie, présidée par M. Rune Andersen, a examiné les conditions de poursuite du programme ANA en 2022. Le Conseil a approuvé la



recommandation de l'Équipe de travail, selon laquelle le programme ANA sera maintenu en 2022 et assorti des quelques changements énoncés ci-dessous.

En 2022, un maximum de vingt (20) athlètes (au total, et non par compétition) se verront accordé le droit de participer (en tant qu'ANA) aux compétitions internationales suivantes :

- (a) les Championnats du monde de marche par équipes, à Mascate, Oman, en mars 2022;
- (b) les Championnats du monde en salle, à Belgrade, Serbie, en mars 2022;
- (c) les Championnats du monde, en Oregon, États-Unis, en juillet 2022;
- (d) les Championnats d'Europe, à Munich, en août 2022;
- (e) les Championnats du monde de semi-marathon, à Yangzhou, en novembre 2022;
- (f) les Championnats d'Europe de cross-country, à Turin, en décembre 2022.

La Fédération russe d'athlétisme (RusAF) peut choisir les athlètes qui composeront ce quota de 20 ANA parmi ceux qui ont demandé et obtenu le statut ANA. Toutefois, elle doit choisir en priorité les athlètes du Groupe cible international d'athlètes soumis à des contrôles. Il ne peut être procédé à aucune modification, pour quelque raison que ce soit, une fois que les 20 ANA désignés par la RusAF ont été nommés.

En outre, le quota de 20 athlètes ANA sera automatiquement minoré de 25 % chaque fois qu'il y aura manquement aux dispositions applicables au statut ANA (qu'il s'agisse de contrôles complémentaires ou autres).

Il n'y a pas de limitation quant au nombre d'athlètes russes qui peuvent participer (s'ils sont invités et s'ils ont obtenu le statut d'ANA) à des compétitions internationales qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus. Par conséquent, aucun plafond ne s'applique (par exemple) aux Championnats du monde d'athlétisme U20 qui se tiendront à Cali, Colombie, en août 2022.

Une copie du rapport de l'Équipe de travail de World Athletics sur la Russie est disponible en cliquant ici.

2.2 RÈGLES

2.2.1 Règles de candidature à l'organisation d'un événement

Sur la recommandation de la Commission de la gouvernance, le Conseil a approuvé les propositions de modification des Règles de candidature à l'organisation d'un événement. Ces amendements, en vigueur à compter du 10 décembre 2021, découlent du nouveau processus en matière d'appels d'offres. Ils donneront la souplesse voulue pour mieux appréhender la nature fluctuante du marché des appels d'offres et les situations d'urgence.

Les Règles modifiées sont disponibles via le site Internet de World Athletics en cliquant <u>ici</u> (tome C : Compétition - section 6.1 : Règles de candidature à l'organisation d'un événement).

2.2.2 Règles de candidature à une fonction au sein de World Athletics

Sur la recommandation de la Commission de la gouvernance, le Conseil a approuvé les propositions de modification des Règles de candidature à une fonction au sein de World Athletics, et ce, aux fins d'assurer le juste équilibre entre le cadre de bonne gouvernance requis et l'établissement d'un processus pratique et durable pour la gestion pratique des candidatures et des dépenses. Les principaux amendements ont pour objet de :

- préciser que ces Règles s'appliquent de manière générale et que le plafond des dépenses de campagne ne s'applique que pour la Période de campagne



- donner au Panel de supervision des élections le pouvoir de demander la rectification du matériel électoral
- préciser que les candidats doivent fournir des informations si le Panel de supervision des élections le demande
- préciser qu'un deuxième candidat d'une même FM ne peut être élu au Conseil (à l'exclusion des membres de la Commission des athlètes siégeant au Conseil)
- préciser que ces Règles s'appliquent aux membres en exercice du Conseil, mais que les dépenses encourues dans l'exercice des fonctions de membre du Conseil ou du fait de leur fonction au sein d'une Région ne sont pas comprises dans le plafond des dépenses de campagne
- ajouter que la formation est obligatoire pour les Candidats
- ajouter de nouvelles dispositions pour l'élection des membres de la Commission des athlètes
- ajouter une nouvelle disposition pour permettre au Panel de supervision des élections d'assister aux réunions des Associations continentales qui ont lieu immédiatement avant le Congrès
- permettre que les appels des décisions du Tribunal disciplinaire soient traités conformément aux Règles du Tribunal disciplinaire.

Les Règles modifiées, en vigueur à compter du 10 décembre 2021, sont disponibles sur le site Internet de World Athletics en cliquant <u>ici</u> (tome B : Organisation - section 3.4 : Règles de candidature à une fonction au sein de World Athletics).

2.3 RÈGLEMENTS

2.3.1 Règlement régissant la qualification dans la catégorie féminine (pour les athlètes présentant des différences du développement sexuel)

Sur la recommandation de la Commission de la gouvernance, faisant suite à des discussions avec le département Santé et Sciences et des conseillers externes, le Conseil a approuvé les amendements au Règlement régissant la qualification dans la catégorie féminine. Il s'agit de modifications de nature opérationnelle et procédurale qui prennent effet à compter du 10 décembre 2021.

Le Règlement modifié est disponible sur le site Internet de World Athletics en cliquant <u>ici</u> (tome C : Compétition - section 3.6 : Règlement régissant la qualification dans la catégorie féminine (pour les athlètes présentant des différences du développement sexuel)).

2.3.2. Règlement de la Série mondiale d'athlétisme

Sur la recommandation de la Commission des compétitions, le Conseil a approuvé les propositions de modification de l'alinéa 16.9.1 du Règlement de la Série mondiale d'athlétisme (règles techniques spécifiques aux Championnats du monde en salle), comme suit :

16.9.1 - Sauts horizontaux et Lancer du poids

- Les Sauts horizontaux et le Lancer du poids se dérouleront sous forme de Finales directes avec seize athlètes au départ de chaque concours. L'épreuve se déroule comme suit :
- Les huit premiers après trois tours obtiennent deux trois essais supplémentaires
- Les quatre premiers après cinq tours obtiennent un dernier essai

Les modifications proposées permettront à davantage d'athlètes de pouvoir effectuer des essais supplémentaires, et ce, à partir des Championnats du monde d'athlétisme en salle 2022 à Belgrade.



Le Règlement modifié est disponible sur le site Internet de World Athletics en cliquant <u>ici</u> (tome C : Compétition - section 1.2 : Règlement de la Série mondiale d'athlétisme).

2.4 COMPÉTITIONS DE LA SÉRIE MONDIALE D'ATHLÉTISME

2.4.1 Championnats du monde d'athlétisme en salle 2024

Sur la recommandation du Panel d'évaluation des candidatures, le Conseil a attribué à la ville de Glasgow, Royaume-Uni, et à UK Athletics, l'organisation de l'édition 2024 des Championnats du monde d'athlétisme en salle. Les dates de l'événement n'ont pas encore été arrêtées mais il devrait avoir lieu au mois de mars 2024.

2.4.2 Championnats du monde d'athlétisme U20 2024

Sur la recommandation du Panel d'évaluation des candidatures, le Conseil a attribué à la ville de Lima, Pérou, et à la Fédération péruvienne d'athlétisme, l'organisation de l'édition 2024 des Championnats du monde d'athlétisme U20. Lima sera la première ville péruvienne à organiser un événement de la Série mondiale d'athlétisme, lorsqu'elle accueillera à la mi-2024 les meilleurs athlètes juniors au monde.

2.4.3 Championnats du monde d'athlétisme U20 Cali 2022

Dates

Le Conseil a approuvé les nouvelles dates des Championnats du monde d'athlétisme U20 Cali22, qui auront lieu du 1^{er} au 6 août 2022, au lieu du 2 au 7 août 2022 comme initialement prévu. La tenue de ces championnats a été avancée d'un jour car le Comité d'organisation local a expliqué que les nouvelles dates étaient mieux adaptées aux besoins locaux en Colombie.

Horaire de compétition

Le Conseil a approuvé l'horaire de compétition des Championnats du monde d'athlétisme U20 Cali22 qui figure à l'annexe A.

Système de qualification et minima

Le Conseil a approuvé le système de qualification et les minima pour les Championnats du monde d'athlétisme U20 Cali 22, qui se trouvent à l'annexe B.

2.4.4 Relais mondiaux Guangzhou 2023

Le Conseil a approuvé les dates de la sixième édition des Relais mondiaux qui se déroulement à Guangzhou, en Chine, les 13 et 14 mai 2023. Ils feront office d'épreuve de qualification pour les Championnats du monde d'athlétisme Budapest 23.

2.4.5 Championnats du monde de course sur route Riga 2023

Le Conseil a approuvé les dates de l'édition inaugurale des Championnats du monde d'athlétisme de course sur route qui se tiendront à Riga, en Lettonie, les 30 septembre et 1^{er} octobre 2023.

Cet événement inédit intégrera les actuels Championnats du monde d'athlétisme de semi-marathon et comprendra également les tout premiers Championnats du monde du 5km. Des courses de masse seront organisées en marge des épreuves d'élite pour permettre aux coureurs récréatifs de prendre part à ce festival mondial de la course sur route.



2.4.6 Championnats du monde d'athlétisme Oregon22 – Relais mixtes

Nombre d'équipes

Après les Relais mondiaux Silesia21, trois places étaient disponibles par le biais des listes de performance pour le relais mixte (contre cinq pour les autres relais). Cela a donné lieu à des discussions avec différentes parties prenantes pour explorer la possibilité d'un éventuel ajustement du dispositif de qualification Oregon22. Toutefois, en raison de la charge financière et organisationnelle supplémentaire qui en découlerait pour le COL et de la configuration du *Hayward Field*, le Conseil a approuvé le maintien du processus actuel de qualification, permettant à 16 équipes de participer à toutes les épreuves de relais aux Championnats du monde d'athlétisme Oregon22.

Limitation de la taille des équipes

Comme les séries préliminaires et la finale du relais 4x400m mixte sont prévues le premier jour des Championnats, le Conseil s'était dit préoccupé par le fait que cela pourrait favoriser de manière disproportionnée les Fédérations membres ayant un nombre important d'athlètes au 400m si quatre remplaçants étaient autorisés. La Commission des compétitions ayant réalisé une étude et formulé une recommandation au Conseil, ce dernier a donc approuvé de limiter à un seul athlète le nombre de remplaçants dans les relais mixtes 4x400m aux Championnats du monde d'athlétisme Oregon22.

2.4.7 Révision du système des primes

En accord avec le Plan stratégique 2020-2023, World Athletics avait confirmé précédemment qu'elle augmenterait de 1 million USD l'enveloppe de primes pour les Championnats du monde d'athlétisme.

La Commission des compétitions a procédé à une révision de la répartition des primes octroyées aux compétitions de la Série mondiale de World Athletics. Le Conseil a approuvé la proposition. L'approche convenue est d'augmenter de 968 000 USD l'enveloppe des prime des Championnats du monde d'athlétisme tout en réduisant de 280 000 USD l'enveloppe des primes des Championnats du monde d'athlétisme de marche par équipes. La réduction de l'enveloppe des primes des Championnats du monde de marche par équipes résulte de la suppression des primes pour les compétitions individuelles, étant donné que les marcheurs peuvent se disputer des primes lors des Championnats du monde d'athlétisme bisannuels et que les Championnats du monde de marche par équipes étant de fait une compétition par équipes, la priorité doit donc être donnée à la compétition par équipes. La somme supplémentaire de 968 000 USD attribuée pour les Championnats du monde d'athlétisme sera répartie entre les huit athlètes les mieux classés dans chaque épreuve.

2.5 DOCUMENT-CADRE DES COMPÉTITIONS COMPTANT POUR LE CLASSEMENT MONDIAL

World Athletics a entrepris un travail de révision de la définition formelle de « Compétition internationale », celle-ci étant la formulation usuelle qui permet de faire le lien avec les Règles et Règlements de World Athletics relatifs à la compétition. Cette définition est pertinente pour les compétitions approuvées par World Athletics ou les Associations continentales. En revanche, la plupart des compétitions organisées au niveau national ne relève pas nécessairement de cette définition formelle, bien que les résultats soient actuellement toujours traités par World Athletics à toutes fins utiles.

Par conséquent, le Conseil a approuvé l'introduction du concept de « Compétitions comptant pour le classement mondial ». Il s'agit d'une catégorie globale qui inclura toutes les compétitions à travers le monde, à tous les niveaux, en parfaite conformité avec les Règles et Règlements de World Athletics. Le projet de Compétitions comptant pour le classement mondial sera mis en œuvre en tant que projet pilote en 2022 et sera régulièrement évalué et révisé avant de proposer sa complète mise en œuvre prévue en 2023.



2.6 COMMISSIONS

Les quatre Commissions (Commission des athlètes, Commission des compétitions, Commission du développement et Commission de la gouvernance) ont rendu compte de leurs travaux en cours et de leurs projets prioritaires. Les recommandations approuvées qu'elles ont formulées sont consignées dans le présent document.

2.7 JEUX OLYMPIQUES

Le quota d'athlètes pour les Jeux olympiques de Paris 2024 a été confirmé à 1 810, avec un nombre égal de places pour les épreuves masculines et féminines. Une visite sur site destinée aux Délégués techniques a eu lieu en octobre 2021 et le parcours du marathon a été approuvé. Le Comité d'organisation de Paris 2024 prévoit d'organiser deux courses à participation de masse, l'une de 10 km et l'autre de la distance du marathon.

Communiqués de presse :

https://www.worldathletics.org/news/press-releases/dates-announced-cali-guangzhou-riga

 $\underline{\text{https://www.worldathletics.org/news/press-releases/world-athletics-series-events-awarded-glasgow-lima}$



ANNEXE A

CHAMPIONNATS DU MONDE D'ATHLÉTISME U20 CALI 2022 du 1^{er} au 6 août 2022

Jour 1 - lundi 1er août, matin			Jour 2 - mardi 2 août, matin			Jour 3 - mercredi 3 août, matin			Jour 4 - jeudi 4 août, matin		Jour 5 - vendredi 5 août, matin			Jour 6 - samedi 6 août, après-midi						
09:05 Lancer du javelot	F	QA	09:0	110m haies Dec	Н	Séries	09:00	100m haies Hep	F	Séries	09:00 Lancer du javelot	H QA	08:30	10 000m marche	F	F	15:15	Lancer du javelot	Н	CRM
09:15 100m Dec	Н	Séries	09:1	1 Sautàla perche	Н	QAB	09:11	Lancer du marteau	F	QA	09:05 100m haies	F T1	09:25	Lancer du disque	Н	QA	15:20	Relais 4x100m	F	CRM
09:40 Lancer du poids	F	QAB	09:2	5 400m	F	T1	09:25	3000m steeple	Н	T1	09:30 Saut en longueur Hep	F AB	09:30	Triple saut	F	QAB	15:30	Lancer du disque	е Н	F
10:00 1500m	Н	T1	09:4	Lancer du disque Dec	Н	Α	09:45	Saut en longueur	F	QAB	10:05 800m	H T1	09:35	10 000m marche	Н	F	15:35	Saut en hauteur	F	F
10:08 Saut en longueur De	с Н	AB	10:2	5 400m	Н	T1	09:55	Saut en hauteur Hep	F	AB	10:10 Lancer du javelot	H QB	10:35	Lancer du disque	Н	QB	15:40	100m haies	F	F
10:28 Lancer du javelot	F	QB	10:46	Lancer du disque Dec	Н	В	10:10	400m haies	Н	T1	11:00 Triple saut	H QAB	10:40	Relais 4x400m	F	T1	15:50	Triple saut	F	F
10:32 3000m steeple	F	T1	11:2	5 400m haies	F	T1	10:38	Lancer du marteau	F	QB	11:05 1500m	F T1	11:15	Relais 4x400m	Н	T1	16:00	1500m	F	F
11:08 800m	F	T1	12:0	1 Lancer du marteau	Н	QA	11:15	200m	Н	T1	11:24 Lancer du javelot Hep	F A	11:45	10 000m marche	F	CRM	16:07	Relais 4x100m	Н	CRM
11:37 Lancer du poids Dec	Н	AB	12:1	3 Saut à la perche Dec	Н	AB					11:50 200m	F T1	11:50	10 000m marche	Н	CRM	16:16	800m	Н	F
11:45 Saut en longueur	Н	QAB	12:3	0 100m	F	T1					12:30 Lancer du javelot Hep	F B					16:25	5000m	F	F
12:00 100m	Н	T1	13:2	Lancer du marteau	Н	QB											16:50	100m haies	F	CRM
			T														17:00	3000m steeple	Н	F
			T															Relais 4x400m	F	F
			T														17:25	1500m	F	CRM
																	17:30	Lancer du disque	Н	CRM
Jour 1 - lundi 1er août, a	près-mid	i	Jour 2 - mardi 2 août, après-midi			Jour 3 - mercredi 3 août, après-midi			Jour 4 - jeudi 4 août, après-midi		Jour 5 - vendredi 5 août, après-midi			17:35	800m	Н	CRM			
15:00 Saut en hauteur Dec	Н	AB	14:5	5000m	Н	CRM	14:45	Décathlon	Н	CRM	14:40 Saut à la perche	F CRM	14:50	3000m steeple	F	CRM	17:43	Relais 4x400m	Н	F
15:05 Lancer du disque	F	QA	15:0	Lancer du javelot Dec	Н	Α	14:50	100m	Н	CRM	14:45 800m	F CRM	15:00	Saut en longueur	F	F	17:50	5000m	F	CRM
15:15 110m haies	Н	T1	15:10	110m haies	Н	DF	15:00	Lancer du poids Hep	F	AB	14:50 110m haies	H CRM	15:05	100m haies	F	DF		Saut en hauteur	F	CRM
15:26 Saut à la perche	F	QAB	15:1	Lancer du poids	F	F	15:05	400m haies	F	DF	15:00 Relais 4x100m	F T1	15:10	Saut en hauteur	Н	F	18:00	3000m steeple	Н	CRM
16:20 Relais 4x400m	mixte	T1	15:4	0 100m	Н	DF	15:25	Lancer du javelot	F	CRM	15:05 Saut à la perche	H F	15:15	Lancer du marteau	F	F	18:05	Triple saut	F	CRM
16:27 Lancer du disque	F	QB	16:0	Lancer du javelot Dec	Н	В	15:35	200m	Н	DF	15:25 Relais 4x100m	H T1		Saut en hauteur	Н	CRM	18:10	Relais 4x400m	F	CRM
17:00 3000m	F	F	16:1	0 800m	F	DF	15:55	Saut à la perche	F	F	15:50 800m Hep	F F		200m	Н	CRM	18:15	Relais 4x400m	Н	CRM
17:25 400m Dec	Н	Séries	16:1	Saut en longueur	Н	F	16:17	Saut en hauteur	Н	QAB	16:05 100m	F CRM	15:50	800m	Н	DF	-			
17:38 Lancer du poids	Н	QAB	16:5	Relais 4x400m	mixte		16:05	100m	F	DF	16:12 Saut en hauteur	F QAB		200m	F	F				
17:55 5000m	Н	F	17:0	Lancer du poids	F	CRM			F	Séries	16:15 200m	F DF	16:40	400m haies	Н	F				
18:30 3000m	F	CRM	17:1	Lancer du poids	Н	F	16:55	400m	F	DF	16:40 400m haies	H DF	16:50	Lancer du marteau	F	CRM				
			17:2	Lancer du javelot	F	F	17:16	Lancer du disque	F	F	16:45 Lancer du marteau	H F	16:55	Triple saut	Н	F				
			17:3	1500m Dec	Н	F	17:25	400m	Н	DF	17:10 400m haies	F F	17:00	3000m	Н	F				
			17:5	5 100m	Н	F	17:55	1500m	Н	F	17:20 3000m steeple	F F	17:05	Lancer du javelot	Н	F				
			18:3	Relais 4x400m	mixte		18:10	800m	F	F	17:40 400m	F F		Relais 4x100m	F	F				
			18:3	Saut en longueur	Н	CRM	18:25	110m haies	Н	F	17:50 400m	H F	17:35	200m	F	CRM				
			18:4	Lancer du poids	Н	CRM			F	F	18:00 200m	H F	17:40	3000m	Н	CRM				
			-				18:40	1500m	Н	CRM	18:10 Heptathlon	F CRM		Saut en longueur	F	CRM				
							18:45	Lancer du disque	F	CRM	18:15 400m haies	F CRM	18:00	Relais 4x100m	Н	F				
											18:20 400m	F CRM	18:25	400m haies	Н	CRM				
			1				1				18:25 400m	H CRM	18:30	Triple saut	Н	CRM				

M/48/21 7



ANNEXE B

Championnats du monde d'athlétisme U20, Cali (COL) 2022 Système de qualification et Minima

Le système de qualification repose sur les critères suivants :

- Les minima tels qu'indiqués dans le tableau ci-après
- Pas de minima pour les relais
- La période de qualification débute le 1^{er} octobre de l'année précédente et se termine trois semaines avant la compétition
- Les nombres cibles par épreuve tels qu'indiqués dans le tableau ci-après :

Nombre cible	Hommes	Épreuve	Femmes	Nombre cible				
64	10"60	100m	11"90	64				
64	21"40	200m	24"40	64				
56	47"60	400m	55"20	56				
48	1'51"00	800m	2'09"00	48				
45	3'48"50	1500m	4'29''00	45				
20	8'15"00	3000m	9'32"00	20				
18	14'15"00	5000m	16'40''00	18				
30	9'08"00	3000m steeple	10'36"00	30				
56	14"20	110m H / 100m H	14"20	56				
56	53"20	400m H	1'01''00	56				
34	43'50"00	10 000m marche	50'40''00	34				
28	2 m 15	Saut en hauteur	1 m 81	28				
28	5 m 05	Saut à la perche	4 m 05	28				
28	7 m 55	Saut en longueur	6 m 12	28				
28	15 m 55	Triple saut	12 m 85	28				
28	18 m 20	Lancer du poids	14 m 50	28				
28	56 m 50	Lancer du disque	48 m 50	28				
28	68 m 30	Lancer du marteau	57 m 50	28				
28	69 m 00	Lancer du javelot	50 m 00	28				
		Heptathlon	5 300	24				
24	7 050	Décathlon						
24	Pas de minima	Relais 4x100m	Pas de minima	24				
24	Pas de minima	Relais 4x400m	Pas de minima	24				
24	Pas de minima	Relais 4x400m mixte						



Règles d'engagement

- Seuls les athlètes âgés de 16, 17, 18 ou 19 ans au 31 décembre 2022 (nés en 2006, 2005, 2004 ou 2003) peuvent participer. Le nombre maximum d'épreuves auxquelles un athlète cadet (né en 2005 ou 2006) peut participer est de deux épreuves individuelles plus une épreuve de relais. Si les deux épreuves individuelles sont des épreuves sur piste, une seule d'entre elles peut être supérieure à 200 m.
- Un maximum de deux athlètes d'une même Fédération membre peut participer à chaque épreuve (à l'exception des Relais).
- Trois athlètes par épreuve peuvent initialement être engagés, à condition que chacun ait atteint les minima. Toutefois, seuls deux athlètes seront autorisés à concourir.
- Les Fédérations membres, qui n'ont aucun athlète masculin et/ou féminin qualifié, mais qui souhaitent malgré tout en inscrire un à une épreuve des Championnats, peuvent inscrire un seul athlète masculin non qualifié OU une seule athlète féminine non qualifiée dans une épreuve des Championnats (sauf dans les Concours [voir ci-dessous], les Épreuves combinées, le 5000m et le 3000m steeple).
- Les Fédérations membres qui n'ont pas d'athlète masculin et/ou féminin qualifié, mais dont le meilleur athlète excelle dans une épreuve de concours, peuvent soumettre à World Athletics, avant la date limite des Engagements préliminaires, le nom de leur athlète ainsi que la performance sur la base de laquelle elles souhaitent l'engager dans un concours. La décision définitive reviendra aux Délégués techniques qui, pour ce faire, pourront solliciter l'avis de l'Association continentale concernée.
- Si le pays hôte des Championnats du monde d'athlétisme U20 n'a pas d'athlète qualifié dans une épreuve, il peut inscrire un athlète dans cette épreuve, sans qu'il soit tenu compte des minima.
- Pour chaque course de relais, chaque Fédération membre peut inscrire une équipe composée de six athlètes au maximum. Quatre athlètes quels qu'ils soient parmi ceux qui sont inscrits pour la compétition, que ce soit pour le relais ou pour toute autre épreuve, peuvent alors être pris en compte dans la composition de l'équipe pour le premier tour.

Conditions de validité des performances

- Toutes les performances doivent être réalisées au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2021 au 18 juillet 2022.
- Toutes les performances doivent être réalisées lors d'une compétition officielle organisée conformément aux Règles de World Athletics.
- Toutes les performances doivent être réalisées lors de compétitions organisées ou approuvées par World Athletics, ses Associations continentales ou ses Fédérations membres. Aussi, les résultats obtenus lors de compétitions scolaires doivent être homologués par la Fédération membre du pays dans lequel la compétition a été organisée.
- Les performances réalisées dans des épreuves mixtes sur piste ne seront pas acceptées. Exceptionnellement, conformément à la règle 9 des Règles techniques, les performances réalisées dans l'épreuve du 5000m peuvent être acceptées s'il n'y avait pas suffisamment d'athlètes de l'un ou des deux sexes en compétition pour justifier le déroulement de courses séparées. Il ne faut pas non plus qu'un athlète ne donne l'allure ou n'assiste un ou des athlètes du sexe opposé. Dans ce cas, une demande spécifique doit être soumise à World Athletics avant la fin de la période de qualification. Pour la marche, toutes les performances seront acceptées.
- Les performances par vent favorable (supérieur à 2 m/s) ne seront pas acceptées.
- Les performances réalisées en salle seront acceptées.
- Les performances enregistrées au chronomètre manuel pour les épreuves jusqu'à 800 m inclus ne seront pas acceptées.
- Pour la marche :
 - Les performances sur route seront acceptées.
 - Les résultats des courses effectuées avec la zone de pénalité seront acceptés.
- Pour les épreuves de course de 200 m et plus, les performances réalisées sur des pistes surdimensionnées ne seront pas acceptées.